



Masters
Provence

Western

Règlement 2016



Concours

Les concours approuvés comme étapes des Masters Provence Western sont :

Cheval Passion - Avignon	20-24/01	Toutes disciplines
LN Horses Western Day - Senas	26-27/03	Reining
Fuveau	03/04	Toutes disciplines sauf Reining
Jacs Little Pine Memorial - Senas	6-8/05	Reining
Fuveau	08/05	Toutes disciplines sauf Reining
Pierrevert	05/06	Vitesse
Courthezon	19/06	Toutes disciplines

Epreuves

Chaque étape du Master Provence Western devra inclure 22 épreuves imposées :

Horsemanship Amateur 1
Showmanship Amateur 1
Pole Bending Amateur 1
Barrel Racing Amateur 1
Western Riding Amateur 1
Western Pleasure Amateur 1
Trail Amateur 1
Reining Amateur 1
Horsemanship Club 1
Showmanship Club 1
Pole Bending Club 1
Barrel Racing Club 1
Western Pleasure Club 1
Trail Club 1
Reining Club1
Horsemanship Club 2
Showmanship Club 2
Pole Bending Club 2
Barrel Racing Club 2
Western Pleasure Club 2
Trail Club 2
Reining Club2

Engagements – récompenses

Les engagements sont laissés à la décision de l'organisateur de chaque étape. L'organisateur devra garantir 3 flots et/ou récompenses pour les 3 premiers classés de chaque épreuve.

Récompenses classement final

La remise de prix du classement final aura lieu à la fin de l'étape finale.

Les trois premiers classés pour chaque épreuve seront primés.

Les récompenses seront uniquement données aux cavaliers présents lors de la remise des prix, les personnes représentées ne pourront bénéficier de ces cadeaux.

Participation – classements

Tous les résultats des épreuves du circuit sont pris en compte pour le classement final. Dans le cas où un cavalier aurait plusieurs chevaux, le meilleur résultat de chaque épreuve sera retenu. Pour prétendre au classement final les cavaliers devront participer à un minimum de 3 étapes. Pour calculer les points le couple cavalier-cheval sera tenu en compte (un cavalier ne peut pas cumuler les points obtenus avec des chevaux différents).

Attribution des points du classement

Les membres de l'organisation du Masters Provence Western décident du mode de répartition suivant concernant le classement.

1er = 10 points

2ème = 9 points

3ème = 8 points

4ème = 7 points

....

11ème = 1 points

Aux cavaliers éliminés n'est attribué aucun point.

Litige et réclamation

En cas de litige de l'épreuve c'est le jury du concours qui tranche selon le règlement général de la FFE.

Les litiges et réclamations concernant le Master Provence Western (attribution des points, ...) devront être transmis par **courriel** au CRE (creprovence@wanadoo.fr) qui les présentera à la commission Western; ce sont les membres de cette commission qui trancheront. Les membres de la commission ayant participé au concours comme cavaliers ne prendront pas part à la décision.